



**COMPTE RENDU DES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR
DU COMITE SYNDICAL DU 4 MARS 2019**

I - ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2018

Question présentée par M. le Président

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le compte rendu de sa réunion du 18 décembre dernier transmis aux délégués par voie dématérialisée le 21 février 2019.

Monsieur le Président soumet au vote le compte rendu de sa réunion du 18 décembre 2018 transmis aux délégués par voie dématérialisée celui-ci est adopté à l'unanimité.

II- ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Question présentée par M. le Président

Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par la délibération n°48DL2017 du 18 décembre 2017.

DECISIONS 2018- 2019

N° DECISION	DATE DECISION	DATE TRANSMISSION EN PREFECTURE	OBJET DE LA DECISION
1D2019	09/01/2019	10/01/2019	Avenant n°2 Marché 2017PA01 avec ANETT - Changement d'indice suite à suppression
2D2019	22/01/2019	28/01/2019	Avenant n°2 Marché 2018AO01 avec BEST DRIVE - Ajout ligne BPU
3D2019	23/01/2019	28/01/2019	Avenant n° 1 de transfert 2017AO02 avec PLASTIC OMNIUM qui devient SULO
4D2019	05/02/2019	11/02/2019	Avenant n° de transfert 2015AC03 Imprimerie CSP devient ALPHA NUMERIQ
37D2018	13/12/2018	14/12/2018	Emprunt 473 000 € La Banque Postale - Budget Syndical

38D2018	13/12/2018	14/12/2018	Emprunt 66 500 € La Banque postale - Budget Collecte sélective
39D2018	18/12/2018	14/12/2018	Signature d'une convention avec le CDG03 pour la mise à disposition de personnel de remplacement par le CDG03
40D2018	18/12/2018	26/12/2018	Annulation décision n°17D2018 du 12 Août 2018 (Vente Benne 13)
41D2018	18/12/2018	26/12/2018	Annulation décision n°22D2018 du 21 Septembre 2018 (Avenant n°2 DECHET)
42D2018	18/12/2018	26/12/2018	Avenant de transfert ECHALIER-PAPREC AUVERGNE

L'assemblée prend acte des décisions citées ci-dessus

III – FINANCES – REGIME DES AMORTISSEMENTS – MODIFICATION

Question présentée par M. BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances

Le SICTOM SUD ALLIER dans le cadre de l'intégration des 13 communes du Donjon à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire a reçu en transfert des équipements pour lesquels il doit soit débiter les écritures d'amortissement soit assurer la continuité de celles-ci. Les durées d'amortissement prévues par le SICTOM SUD ALLIER étant différentes de celles pratiquées par l'établissement d'origine, il convient de prendre une délibération afin de reprendre les durées d'amortissement prévues par celui-ci afin de ne pas créer de décalage.

Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical d'adopter le principe suivant :

- Dans le cadre de transfert d'équipements amortissables au SICTOM SUD ALLIER suite à l'intégration de nouvelles communes à une communauté de communes ou d'agglomération, les durées d'amortissement pratiquées par le SICTOM SUD ALLIER seront celles pratiquées par la collectivité de départ.

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable à cette proposition.

IV – FINANCES – CREATION D'UN TARIF DE REFACTURATION POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS TOXIQUES AUX PROFESSIONNELS

Question présentée par M. BIDAUD – Premier Vice-Président chargé des finances

L'éco-organisme ECO DDS prend directement en charge la gestion et la valorisation des déchets toxiques déposés en déchetterie par les particuliers. Cette prise en charge inclut la collecte, le regroupement, le traitement et tous les coûts de l'ensemble des prestations associées. Cette prise en charge n'inclut pas la collecte et le traitement des déchets toxiques produits par les activités artisanales ou commerciales.

Afin de refacturer aux artisans et commerçants les coûts de collecte et de traitement des différents déchets toxiques produits par leurs activités et déposés en déchetterie, il convient donc de créer un tarif de facturation correspondant au coût de traitement appliqué par la Société VEOLIA dans le cadre d'un marché de traitement des déchets toxiques hors filière ECODDS.

De manière à ne pas charger le budget de manière trop conséquente, il est proposé au comité syndical d'établir un tarif de refacturation aux professionnels qui s'établit comme suit :

Dénomination	Prix HT (€/kilogramme) TGAP en vigueur au 01/01/2019 incluse
Aérosols	1,23
Acides organiques	2,17
Acides minéraux	1,72
Acides solides	1,74
Chlorate de soude	1,72
Liquide bas pouvoir calorifique	0,52
Liquide halogène	1,13
Solvants non chlorés	0,29
Peintures pâteux	0,77
Phytosanitaires, produits chimiques de laboratoire (PCL) ou acides liquides	1,93
Bases organiques	0,52
Base minérale	1,72
Bases solides	1,72
Huile minérale	0,06
Emballages souillés	0,87

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents vote les tarifs ci-dessus exposés. Les présents tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2019.

V- FINANCES - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Question présentée par M. le Premier Vice-Président chargé des finances

- *L'article L-2312-1 du Code général des collectivités locales territoriales (C.G.C.T) impose aux communes de 3 500 habitants et plus et aux EPCI l'organisation d'un débat au sein du Conseil municipal/Comité syndical sur les orientations budgétaires générales du budget à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.*
- *A l'issue de ce débat une délibération prend acte de la tenue du débat sans avoir de caractère décisionnel*

A cet effet un document papier a été remis à chaque délégué avec la convocation. Ce document est projeté et Madame THEVENIOT Directrice accompagnée de Monsieur BIDAUD commentent chaque vue apportant de larges commentaires. Sont abordés tour à tour les résultats financiers de l'année 2018, le contexte de préparation du budget primitif 2019, les orientations budgétaires 2019 ainsi que les projets d'investissements 2019.

Après un large débat les membres du comité syndical prennent acte des données du présent débat sur les orientations budgétaires 2019 et d'autre part émet un vote unanime reconnaissant sur la tenue du présent débat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15

DATES PROCHAINES ASSEMBLEES GENERALES

Lundi 1^{er} avril 2019 à 18 heures à Bayet

Lundi 24 juin 2019 à 18 heures à Bayet

Lundi 7 octobre 2019 à 18 heures à Bayet

Lundi 2 décembre 2019 à 18 heures à Bayet

